



- **BETTERAVES : Maladies du feuillage** : Progression de la cercosporiose principalement dans le Nord Pas-de-Calais, la Somme et l'Oise. Pas d'évolution des maladies dans l'Aisne. Observation dans l'Aisne de hanneton dans la racine. Avec le retour des pluies les ronds de jaunisse s'extériorisent.
- **COLZA : Limaces et petites altises** : risque faible, à surveiller.

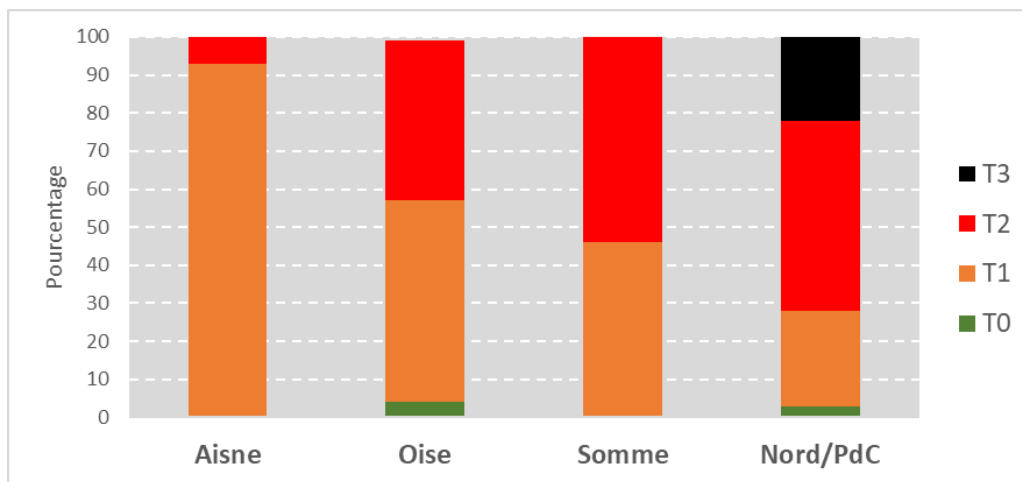
BETTERAVES

42 parcelles sont observées cette semaine.

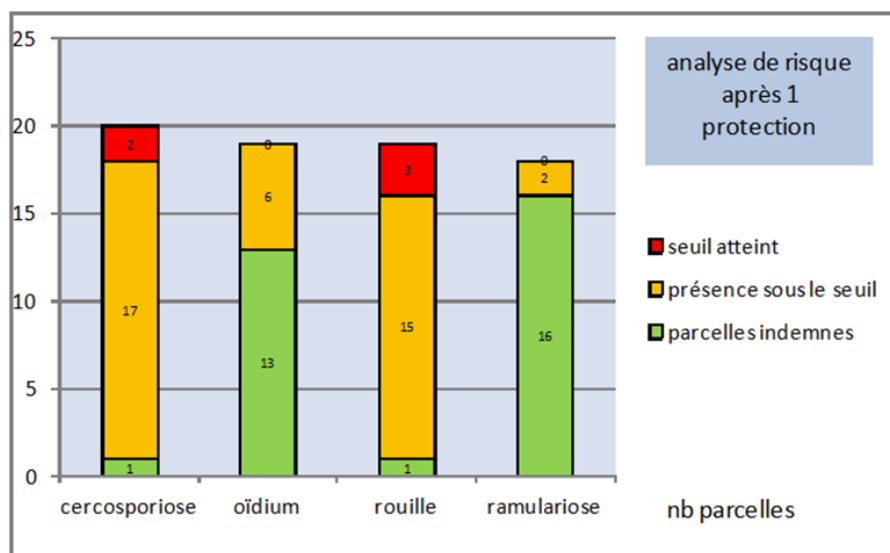
Observations maladies du feuillage

Les maladies du feuillage continuent leur progression dans le Nord des Hauts de France. Seules les parcelles devant être arrachées après le 22 octobre sont à surveiller en priorité (protection inutile sur parcelles arrachées fin septembre jusqu'à mi-octobre). Dans tous les cas, à ce stade, une protection sur la rouille n'est plus envisagée.

État du niveau de protection par département :



Analyse de risque après une protection :



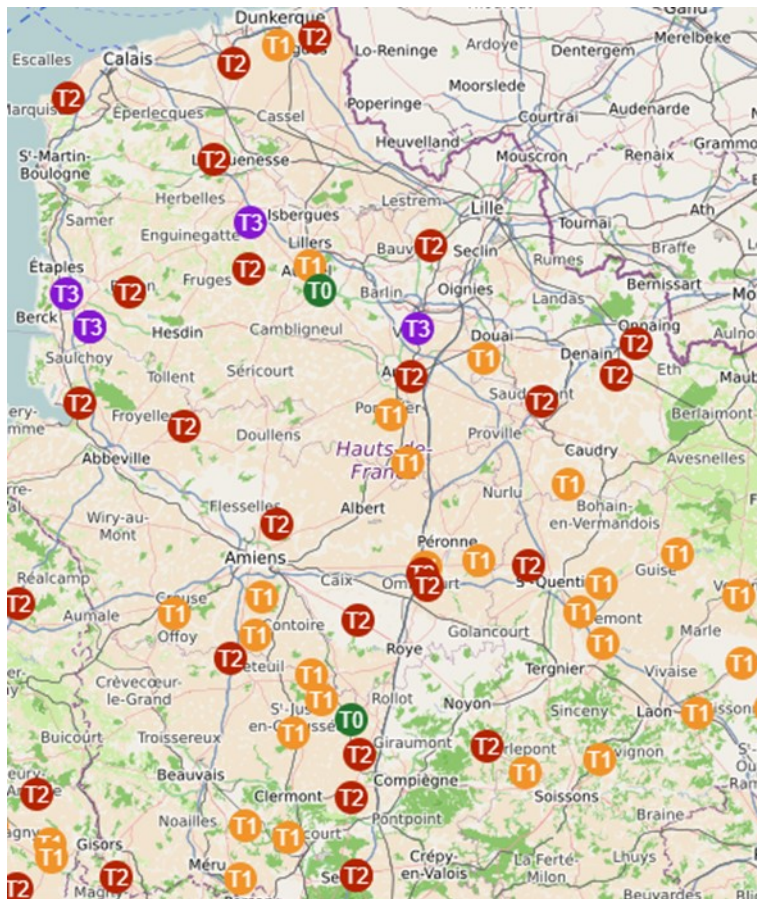
La progression de la cercosporiose est plutôt faible cette semaine dans l’Aisne. En revanche la pression augmente dans le Nord-Pas de Calais ainsi qu’au Sud de la Somme et dans l’Oise.

Le seuil T2 est atteint dans 75 % des parcelles dans le Nord/Pas de Calais, 54% dans la Somme, 43% dans l’Oise et 7% dans l’Aisne.

Deux parcelles ont atteint le seuil T3 cercosporiose dans le Pas de Calais cette semaine (Lépine et Vimy).

⇒ **Cercosporiose** : 6 nouvelles parcelles ont atteint le seuil T2 dans le Nord-Pas-de-Calais ainsi que 2 au seuil du T3.

Carte Alerte Maladies au 8 septembre :



Alerte Maladies

La filière betteravière vous conseille en temps réel dans la gestion des principales maladies foliaires (cercosporiose, oïdium, rouille et ramulariose) grâce à cette carte actualisée par ses experts.

Comment lire cette carte ?

- T0 T0 : seuil de risque maladies non atteint
- T1 T1 : seuil de risque atteint, T1 réalisé ou à réaliser
- T2 T2 : seuil de risque atteint, T2 réalisé ou à réaliser



Retrouvez la carte de vigilance via le lien menant à « Alerte Maladies » : <http://maladies.itbfr.org/>

Rappel des seuils maladies du feuillage :

Après le 15 août, les seuils changent pour les parcelles qui n’avaient pas atteint le seuil de risque T1. Pour ces parcelles, il faut se référer à la deuxième partie du tableau.

Maladies	Régions	T1	T2	T3
Début de la protection avant la mi-août				
Oïdium	toutes régions	15 %	30 %	30 %
Rouille	toutes régions	15 %	40 %	40 %
Cercosporiose	bordure littorale	5 %	20 %	25 %
	autres régions	1 ^{er} symptômes	20 %	25 %
Ramulariose	toutes régions	5 %	20 %	25 %
Début de la protection après la mi-août				
Oïdium		30 %	Pas de T2	Pas de T3
Rouille		40 %	Pas de T2	Pas de T3
Cercosporiose		20 %	25 %	Pas de T3
Ramulariose		20 %	25 %	Pas de T3

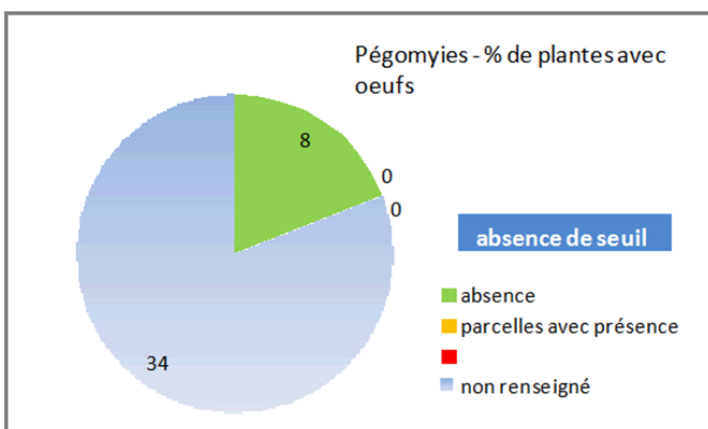
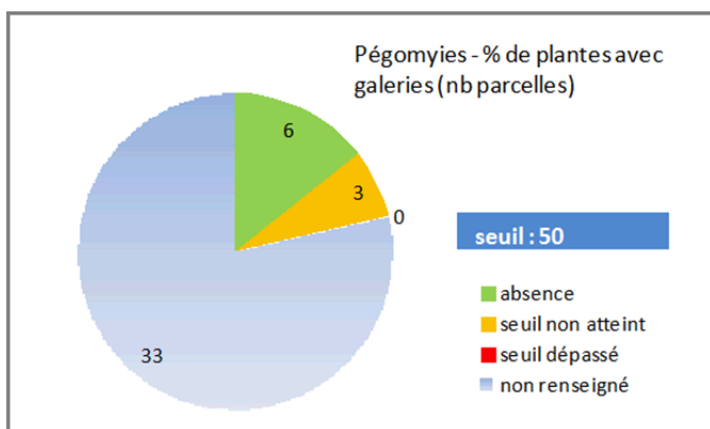
*Bordure littorale : Bande côtière de 100 km

L'utilité d'une protection future doit prendre en compte en plus de la (des) maladie(s) présentes, la date de récolte prévue et la sensibilité variétale aux maladies.

Tableau des préconisations pour l'arrêt des interventions :

	Date de récolte prévue	Variété peu sensible	Variété sensible à très sensible
Maladie observée oïdium / rouille	Avant la mi-octobre	mi-août	fin août
	Après la mi-octobre	fin août	
Maladie observée cercosporiose / ramulariose	Avant la mi-octobre	fin août	1 ^{ère} quinzaine de septembre
	Après la mi-octobre	1 ^{ère} quinzaine de septembre	

Pégomyies :

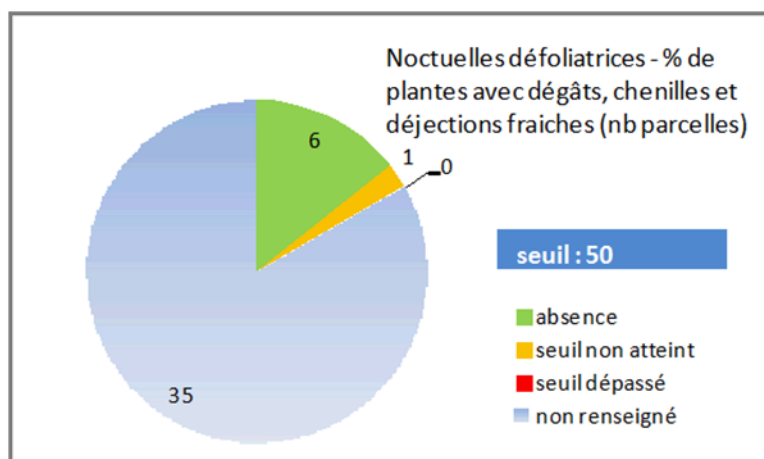


Aucune parcelle n'a atteint le seuil indicatif de risque cette semaine. De plus, aucune nouvelle ponte n'est constatée.

Rappel du seuil de risque :

⇒ 50 % de betteraves avec galeries et asticots vivants.

Noctuelles défoliatrices :



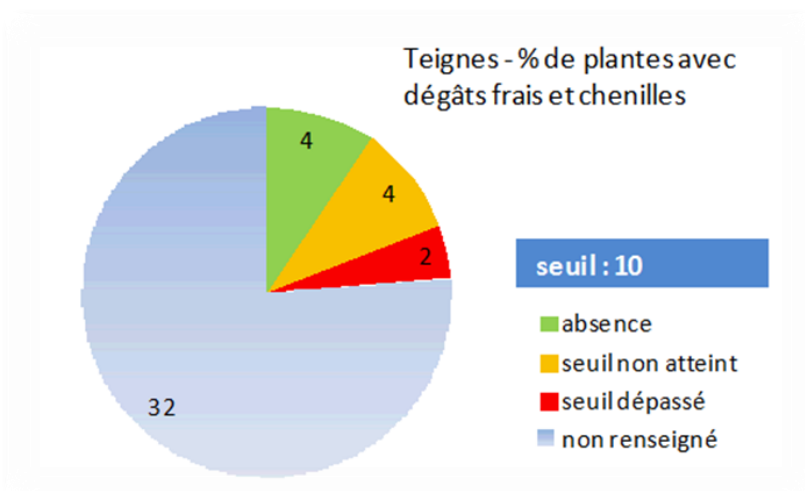
Aucune parcelle du réseau n'a atteint le seuil indicatif de risque.

Rappel du seuil de risque :

⇒ 50% de plantes avec traces de morsures et/ou déjections récentes.

Teignes :

Cette semaine nous observons des teignes dans la Somme : 2 parcelles ont atteint le seuil de nuisibilité à Hangest en Santerre et Ponthoile.



Chenille de teigne (ITB 60)

Rappel du seuil :

⇒ 10% de plantes avec dégâts et/ou porteuses de chenilles.

Un nouveau bio-agresseur observé : le hanneton.

Des dégâts de larves de hannetons sont observés dans l'Aisne (Coucy-les-Eppes) sur une parcelle de betteraves en anté-précédent luzerne, les dégâts se manifestent par un feuillage fané dû à un sectionnement des racines en profondeur. Dans cette parcelle, 5% de perte de pieds est à déplorer.



Dégâts de larves de hannetons (ITB02)

Jaunisse :

Le retour de la pluie, dans certain secteur, permet une meilleure extériorisation de la jaunisse.



Ronds de Jaunisse dans la Somme (ITB 80)

COLZA

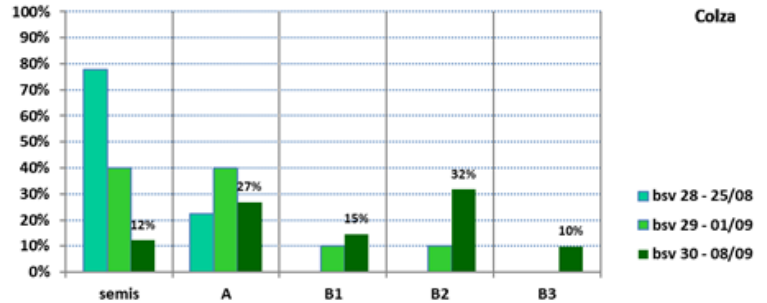
Stades

41 Parcelles renseignées cette semaine. 5 parcelles ne sont pas encore levées. Parmi les 35 autres, 11 sont au stade A (cotylédons), 8 au stade B1 (1 feuille) et 13 au stade B2 (2 feuilles), 4 au stade B3 (3 feuilles) et 2 au stade B4 (4 feuilles).

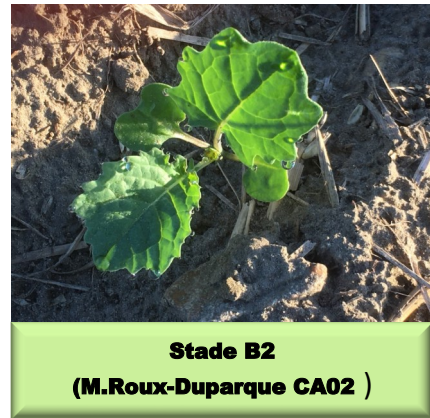
Parcelles BSV observées du 2020-09-01 au 2020-09-08



Evolution des stades (en pourcentage des parcelles observées)



Les premiers semis se sont souvent réalisés dans le sec cette année. On observe donc 2 levées successives en fonction des pluies tombées ces dernières semaines expliquant l'hétérogénéité des stades ci-dessus.



Certains facteurs sont à prendre en compte dans l'analyse du risque des premiers ravageurs de l'automne :

Tableau : Principaux éléments de raisonnement pour la gestion des limaces et des altises.

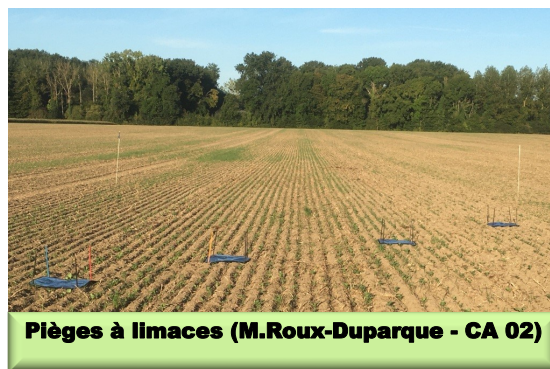
Ravageur	Période de sensibilité	Seuil indicatif de risque	Facteurs limitant la nuisibilité
Limaces	Semis à 3-4 feuilles	Pas de seuil	<ul style="list-style-type: none"> • Implantation réussie (gestion paille, peuplement, enrancement) • Rappuyage du lit de semence • Bonne dynamique de croissance, absence de stress biotique ou abiotique • Date de levée précoce • Stade avancé
Altises adultes (petites et grosses)	Levée à 3 feuilles incluses	80% des pieds avec morsures ET 25% de surface foliaire détruite*	<ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité en azote : reliquat azoté élevé ou fertilisation minérale ou organique au semis • Disponibilité en phosphore dans les sols argilo-calcaires peu pourvus • Couvert associé de légumineuses suffisamment développé (altises) • Gestion des repousses de colzas dans les parcelles proches

* Plus que le seuil, la vitesse d'accumulation des dégâts et la vitesse de croissance de la culture sont les critères à prendre en considération, quasiment au jour le jour pour bien appréhender le risque.

Limaces

Évaluation du risque : Disposez les pièges à limaces dès maintenant dans les parcelles de colza.

Pour cela, disposer 4 bâches de 0,25m² (soit environ 50 cm de côté). Les humidifier en ne mettant pas d'appâts (anti-limace). De préférence, les disposer la veille au soir et les relever le lendemain matin. Changer la position des bâches à chaque relevé.



Pièges à limaces (M.Roux-Duparque - CA 02)

Le risque est à évaluer en fonction :

- Des **captures de limaces** dans les pièges. Cette semaine, les captures du réseau De Sangosse (tableau ci-dessous) sont en majorité sans capture. Aucune capture n'est signalée dans le réseau BSV, mais 6 parcelles présentent des pertes de surface foliaire de 0,5 à 2%.

Commune	Code postal	03/09/2020		07/09/2020	
		Nombre de limace/m ²	Stade	Nombre de limace/m ²	Stade
ABBEVILLE ST LUCIEN	60480	0	4 feuilles	2	> à 4 feuilles
BEAUQUESNE	80600	0	2 feuilles	0	2 feuilles
BOISJEAN	62170	0	Levée	0	
BUISSY	62860	0		0	Semée mais pas levée
CHAUNY	02300	0	2 feuilles	0	1 feuille
LOUVIGNIES QUESNOY	59530	0	Levée	0	Levée
MONTBREHAIN	02110	0	1 feuille	1	2 feuilles
NESLES LA MONTAGNE	02400	0	1 feuille	0	2 feuilles
RELY	62120			5	Levée
SANCY LES CHEMINOTS	02880	0	4 feuilles	0	4 feuilles
SARS ET ROSIERES	59230			0	Semée mais pas levée
TEMPLEUVE	59242	0	Semée mais pas levée	0	
VERTAIN	59730	0	Levée	0	1 feuille
VOHARIES	02140	0		0	
WARGNIES LE PETIT	59144	0	Levée	0	1 feuille
WARGNIES-LE-GRAND	59144			0	Semis
SAULTAIN	59990			0	Semis
TROSLY-LOIRE	2300			0	3 feuilles

- Le retour des pluies a favorisé la présence des limaces pour les parcelles avec capture (l'humidité est favorable à l'éclosion des œufs et au développement des jeunes larves).
- La **dynamique du développement** du colza : les attaques sont davantage problématiques à un stade jeune (levée-cotylédons) ou sur des colzas peu poussants (semis en mauvaises conditions, froid, phyto, repousses, pailles...)

Période de risque : depuis la levée jusqu'au stade 3-4 feuilles du colza

- Des **principaux facteurs agronomiques et niveau de risque à priori** (cf tableau ci-dessous).

Facteurs agronomiques	Risque	Commentaires
Type de sol		
Sable	moyen	
Limon	élevé	
Argile	très élevé	Souvent plus motteux, moins compact et plus humide
Gestion des résidus		
Exportation des résidus de récolte	faible	
Présence importante de résidus	très élevé	Favorable à la multiplication (abri source de nourriture et d'humidité)
Travail du sol		
Labour	faible	Enfouissement des pontes
Déchaumage	très faible	Destruction des œufs par dessèchement
Semis direct	très élevé	Souvent lié à la présence d'un mulch
Roulage	faible	Réduction des interstices
Qualité des semis		
Lit de semences pailleux	élevé	Conserve l'humidité et permet l'alimentation des limaces
Motteux	élevé	Abri pour les limaces

- **De la présence d'auxiliaire** : limiter les interventions chimiques au strict nécessaire afin de les préserver.

Altises adultes : à surveiller de près.

On rencontre deux types d'altises sur colza :

- **la grosse altise (altise d'hiver) de 3 à 5 mm.**

Le vol de la grosse altise est généralement déclenché par une remontée des températures au-delà de 20°C. Les données du BSV depuis 2009 montrent un pic régional de vols habituellement compris entre le 15 et le 20 septembre pour la grosse altise.

- **La petite altise (altise des crucifères) de taille réduite (2 à 2,5 mm).**

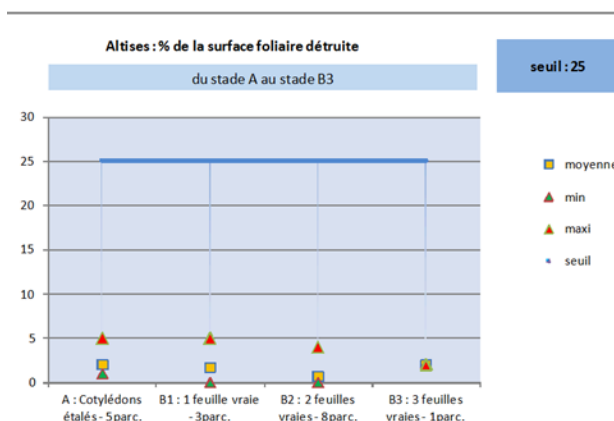
Les vols de petites altises sont généralement plus précoces, avec une fréquence et une mobilité moindre, et souvent localisés en bordure de parcelle (risque plus élevé sur une parcelle jouxtant un ancien colza).

Observations : les petites altises sont capturées dans 10 parcelles avec de 1 à 20 individus dans les cuvettes jaunes. De manière générale les infestations de petites altises restent très faibles cette année. Les altises sont des coléoptères dont les morsures sur cotylédons et feuilles peuvent nuire au développement normal des plantes.

Des morsures sont signalées dans 22 parcelles avec de 0,5 à 40% de plantes avec morsures et 0,2 à 5% de surface foliaire détruite. Aucune parcelle n'atteint le seuil indicatif de risque.



**Morsures d'altise
(N.Latraye - Terres-Inovia)**



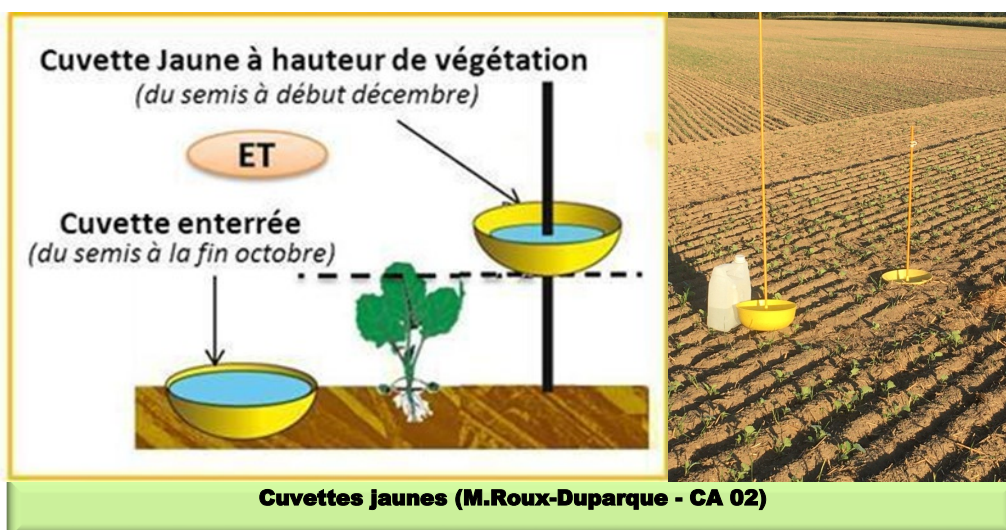
Seuil Altises : 80% des pieds avec morsures ET 25% de surface foliaire détruite*

* Plus que le seuil, la vitesse d'accumulation des dégâts et la vitesse de croissance de la culture sont les critères à prendre en considération, quasiment au jour le jour pour bien appréhender le risque.

Lorsque le colza sera semé, pensez à la cuvette jaune pour suivre les altises.

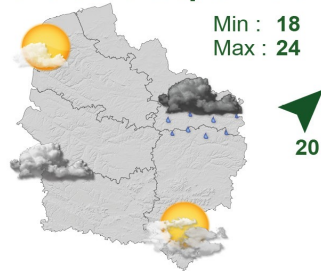
Lorsque le semis du colza sera effectué :

- Disposez une **cuvette enterrée dans le sol** (pour capture de la grosse altise) **ET une cuvette jaune qui suivra la hauteur de végétation** (pour capture petite altise, tenthrède de la rave et charançon du bourgeon terminal principalement).
- Ces cuvettes doivent être disposées à environ 10m de la bordure et dans la mesure du possible à proximité d'un ancien champ de colza.
- **Remplissez les cuvettes** avec environ 1 litre d'eau additionnée de **quelques gouttes de mouillant** (type liquide vaisselle, par exemple).
- **Relevez vos cuvettes** au minimum une fois par semaine. Renouveler l'eau régulièrement (conseil : mettez un bidon non coloré à proximité).

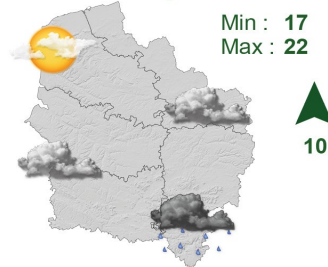


METEOROLOGIE

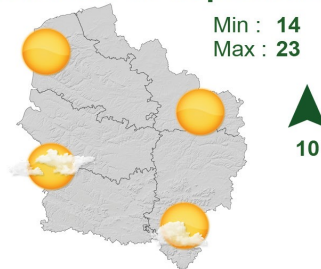
Mercredi 9 Septembre



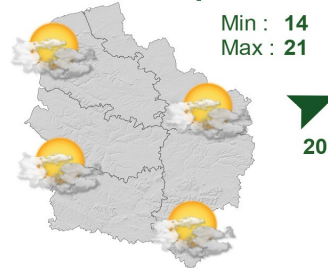
Jeudi 10 Septembre



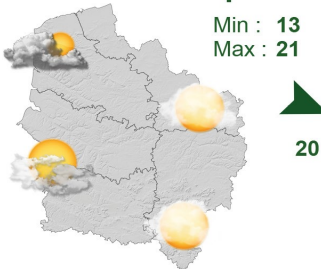
Vendredi 11 Septembre



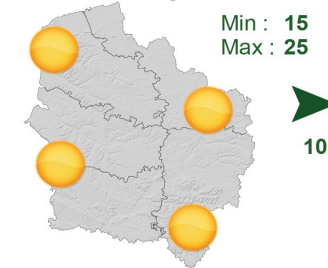
Samedi 12 Septembre



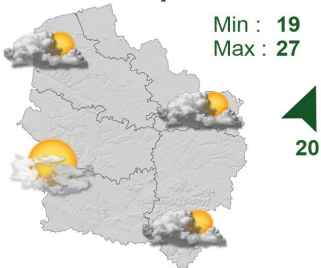
Dimanche 13 Septembre



Lundi 14 Septembre



Mardi 15 Septembre



Pour en Savoir +
Rendez-vous sur
www.agate-france.com/bulletins-meteo

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture et le ministère chargé de l'écologie, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.
 Directeur de la publication : Olivier Dauger - Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Hauts-de-France.
 Animateurs filières et rédacteurs : Céréales : M. Lheureux - Chambre d'Agriculture la Somme, T. Denis et E. Gagliardi - Arvalis Institut du Végétal, C. Gazet - Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais. Colza : C. Gazet - Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais, M. Roux Duparque - Chambre d'Agriculture de l'Alena, N. Latraye - Terres Inovia. Maïs : V. Duval - Fredon Picardie. Protéagineux : H. Georges - Chambre d'Agriculture de la Somme. Lin : H. Georges - Chambre d'Agriculture de la Somme, L. Douy - Chambre d'Agriculture du Nord Pas de Calais.
 Betteraves : H. Baudet - Chambre d'Agriculture de Foisie, V. Delannoy, P. Delafosse - ITB, C. Gazet - Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais.
 Avec la participation de : ACTAPPRO, AGORA, Agro-Vision, ARVALIS Institut du végétal, ASEL 02, BASF, Bayer Cropscience, CALIPSO, CAPSEINE, CERESIA, CER 60, CETA de Nam-Vermandois, CETA des Hauts de Somme, CETAs de l'Alène, Chambres d'Agriculture des Hauts de France, Chambre d'Agriculture d'Île de France, COMPAS, Coopérative de Billy-sur-Thérain, Ets Biz, Ets Bully, Ets Charpentier, Florimond Desprez, FREDON Picardie, Groupe Carré, INRA, Institut de Genève, IREQ de Flixecourt, ITS Nord-Pas de Calais, ITS 02, ITS 50, ITS 60, Jourdain, KWS, La Flandre, L.A. Linière, LEGTA de FOISE, Lydie Agro Environnemental Tilloy les Horfaines, Nord Wigoce, NORIAF, PHYTEUROF, Saint Louis Sucre, SANATERRA, SARL LINEA, SETA de Bapaume, Soufflet Agriculture, Yemovéo, Terceco, Terres Inovia, TEXTILIN, UCAC, Unesal, Union de la Scarpe, Valfrance, Van de Bilt, Vanderhave, Van Robaeys Frères, Vasekon, VIVESCIA, M. Collin, M. Deroulers, Bertrand Cousenoble, Marc Delaporta, Frédéric Garache, Vincent Guyot, Jean Marie Ratai, Benoît Vandaele, Hervé Vanderhaeghe, Mme Christine Machu (EARL du moulin de pierre).
 Coordination et renseignements : Aurélie Albert - Chambre d'Agriculture de la Somme, Samuel Busche - Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais

Mise en page et diffusion : Christine DOUCHET et Sylvie CAVEL - Chambre d'Agriculture de la Somme

Publication gratuite, disponible sur les sites Internet de la DRAAF Hauts-de-France et des Chambres d'Agriculture Hauts-de-France

Avec la participation de :

